

**AVIS PUBLIC**  
**ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS**  
**DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 456-4**

À toutes les personnes intéressées par le projet de *Règlement numéro 456-4 modifiant le Règlement numéro 456 et ses amendements concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin de modifier les types de garanties exigibles.*

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour le projet de Règlement numéro 456-4, **le lundi 7 avril 2025**, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du présent règlement est d'amender le Règlement 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux afin d'offrir la possibilité aux promoteurs de fournir leur garantie de différentes façons et de retirer les dépôt en argent pour les frais professionnels.

- 2) Le projet de Règlement numéro 456-4 n'est pas susceptible d'approbation référendaire et ne doit pas être approuvé par les personnes habiles à voter.
- 3) Le projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11 h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 4 AVRIL 2025**

Me Alexandra Quenneville, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 4 avril 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville, greffière